



Mensonge au juge des affaires familiales

Par Hele84, le 25/05/2021 à 19:18

Le procureur vient de voir les aveux écrits par la violence de mon ex conjoint,

Il a menti aux juges des affaires familiales à ce moment je n'avais pas les preuves,

Aujourd'hui nous les avons.

Arrêt de travail, service traumatologie, aveux.

Quelles seront les sanctions

[quote]

les conditions générales d'utilisations du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par Hele84, le 25/05/2021 à 19:20

Ce n'est pas normal car le jugement est diffamatoire

[quote]

les conditions générales d'utilisations du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]